

# Pollution du bassin Rhône Méditerranée par les PCB

## Les actions de réduction des rejets

Réunion CIS PCB – 13 avril 2011  
CP 018-2011



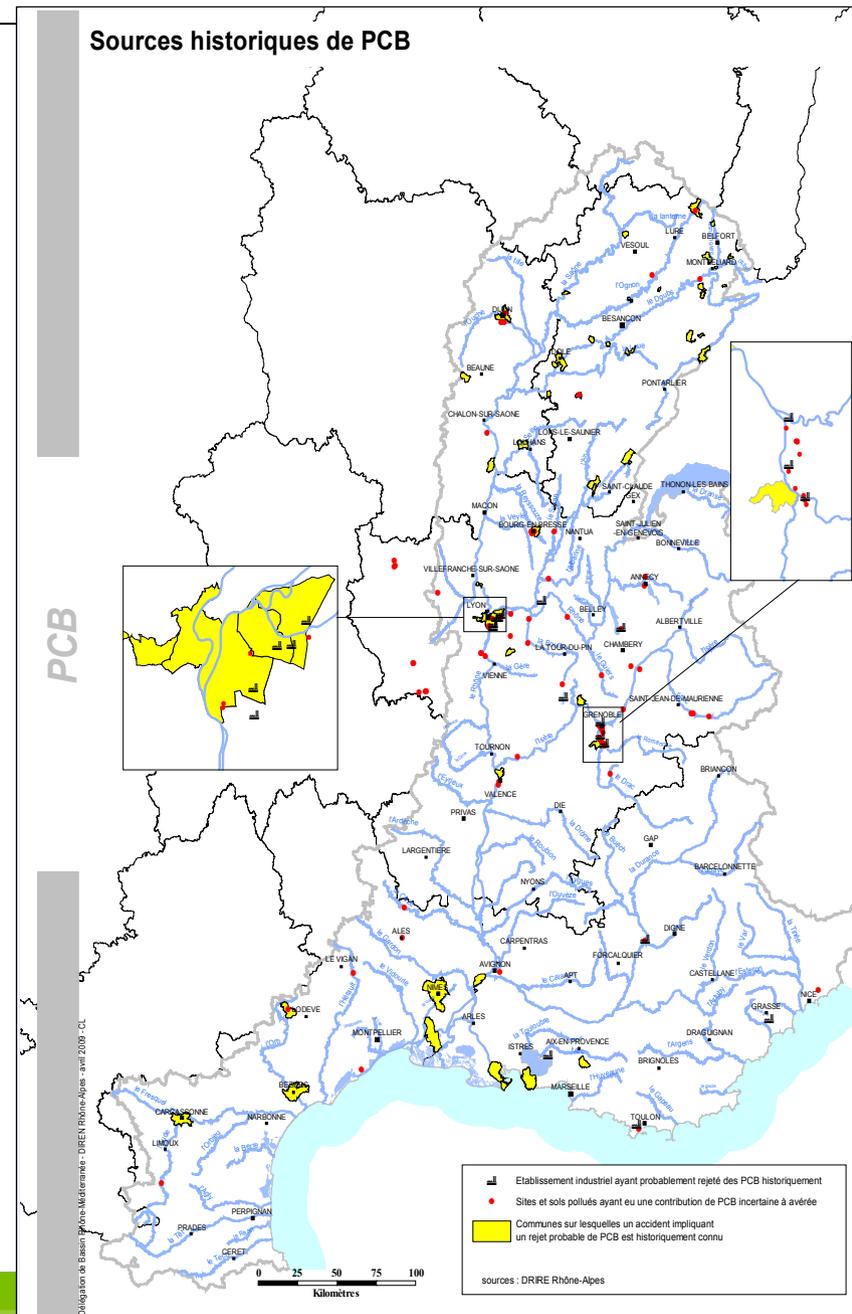
**Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Rhône-Alpes**

Ressources, territoires, habitats et logement  
Énergie et climat  
Prévention des risques  
Développement durable  
Infrastructures, transports et mer

**Présent pour l'avenir**

# Actions visant à réduire les rejets

- ✓ Identification des sources pour guider les investigations
- ✓ Réduction des rejets actifs
- ✓ Traitement des sites et sols pollués
- ✓ Les accidents
- ✓ Plan national d'élimination des PCB



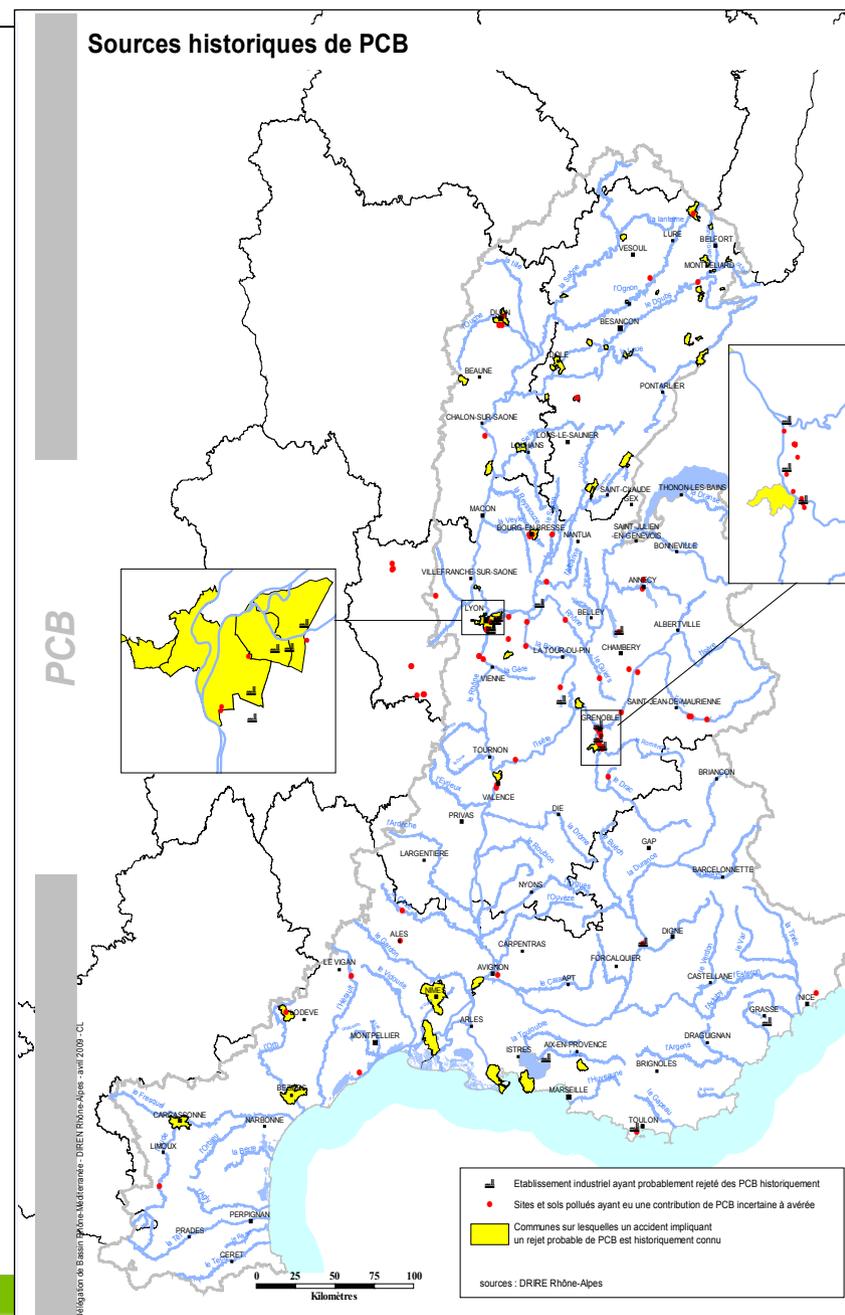
# Identification des sources

**Action lancée en 2008 qui a permis d'orienter les investigations pour établir la cartographie.**

**A ce moment là, la contamination était avérée uniquement sur le Rhône mais suspicion d'une contamination plus large du fait des très nombreuses utilisations historiques.**

✓ **Recenser les apports historiques (établissements, sites et sols pollués, accidents répertoriés) – carte ci-contre**

✓ **Utiliser les résultats de la campagne RSDE 2005 et 2006 = Recherche et réduction des rejets de substances dangereuses dans l'eau + Seconde campagne en cours**



# Réduction des rejets actifs

**Deux établissements autorisés sur le bassin RM qui rejettent encore des PCB du fait de leur activité = destruction des PCB**

**Ordre de grandeur : rejet au milieu de quelques centaines de grammes de PCB par an pour plusieurs milliers de tonnes de PCB traitées**

- ✓ Réduction progressive des rejets autorisés sur le plan réglementaire.
- ✓ Surveillance, recherche d'amélioration et réduction effective des rejets pour TREDI Saint Vulbas.
- ✓ A signaler cependant un incident sur le site d'Arkema fin 2008 qui a entraîné une hausse de rejet : 588 g/an au lieu des 200g autorisés = l'incident a été analysé et des mesures curatives ont été prises puis des mesures préventives ont été mises en place.
- ✓ Ces deux établissements doivent surveiller le milieu naturel environnant leur site : réalisation régulière de campagnes d'échantillonnage et d'analyse de poissons et de sédiments

ARKEMA St-Auban :	TREDI St-Vulbas :
de 1996 à 2004 : environ 3 g/j 2005 : environ 350 g/an 2006 : environ 100 g/an 2007 : environ 37 g/an (PCBi) 2008 : 588 g/an suite à un incident (décrit ci-dessous) 2010 : 282 g/an	de 1997 à 2006 : de 2 à 8 g/j  2007 : 1,31 g/j en moyenne 2008 : 161 g/an soit 0,44 g/j en moyenne (PCBi) 2009 : 84 g/an soit 0,23 g/j en moyenne (PCBi) 2010 : 62 g/an soit 0,17 g/j en moyenne (PCBi)

# Traitement des sites et sols pollués

**En 2008, revue approfondie des sites pour évaluer si il subsiste un rejet de PCB vers l'environnement (BRGM)**

**Situation actuelle :**

**12 sites pré-identifiés ne rejettent finalement pas de PCB**

- 9 sont traités (pour d'autres polluants)
- 3 sites encore en cours de traitement (pour d'autres polluants)

**28 sites ont été traités (terres dépolluées et arrêt des rejets) dont 18 font l'objet d'une surveillance**

**36 sites sont encore en cours de gestion**

**Volonté forte d'avancer mais sur plusieurs dossiers les difficultés peuvent être nombreuses (juridiques et financières)**

PCB : Etat d'avancement des actions sur les sites et sols pollués



# Traitement des sites et sols pollués

## Exemple du site de THEMEROIL

### Avant 2009

- ✓ Établissement qui traitait les huiles usagées et les solvants chlorés depuis 1971. Les déchets liés à ces activités ont été en grande partie enfouis sur place et contaminent les sols du site.
- ✓ 1994 : Inscrit à l'inventaire des sites et sols pollués (BASOL) + Suivi de nappe imposé
- ✓ De très nombreuses études réalisées des années 1990 à aujourd'hui pour caractériser la pollution.
- ✓ Des mesures de confinement prises à plusieurs reprises mais qui se révèlent inefficaces

### A partir de 2009

- ✓ Janvier 2009 : inspection et mise en demeure pour des travaux de rétention
- ✓ Mai-juin 2009 : constatation de pollution par les PCB des fossés drainant le site
- ✓ Juillet 2009 : arrêté d'urgence pour contenir la pollution, curer les fossés, cartographier la pollution du site, réaliser des prélèvements et analyses aux abords du site et dans les piezomètres.
- ✓ Juin 2010 : arrêté complémentaire car étude réalisée confirme la contamination générale du site en particulier en PCB mais aussi pour d'autres substances :
  - Il faut en priorité
    - mettre en place un confinement hydraulique (car la nappe est proche),
    - recouvrir les sols pollués non couverts par un bâtiment dans la zone impactée pour éviter lixiviation mais aussi évaporation des composés les plus légers
  - A moyen terme : établir un plan de gestion des sols pollués pour retirer les sols et les traiter.
- ✓ Août 2010 : mise en demeure pour confinement hydraulique du site, recouvrement des sols...etc
- ✓ Janvier 2011 : consignation de sommes (env 235 000 euros) pour confinement hydraulique et mise en demeure
- ✓ **Février 2011 : redressement judiciaire de l'entreprise**
- ✓ **Mars 2011 : réunion au ministère de l'écologie - Décision de faire intervenir l'ADEME**  
**L'ADEME proposera un scénario de mise en sécurité du site avec estimation des coûts**
- ✓ **13 avril 2011 : visite du site ADEME-DREAL Bourgogne**

# Les accidents

Tous les accidents ne sont pas répertoriés et signalés à l'administration

Quand ils le sont :

- ✓ *Intervention de la DREAL*
- ✓ *Analyse pour vérifier le transfert de PCB vers le sol*
- ✓ *Élimination appropriée du matériel et des déchets associés*
- ✓ *Dépollution des sols par le détenteur s'il existe, sinon par la DREAL ou l'ADEME*

*Logique de remise en l'état initial du site.*

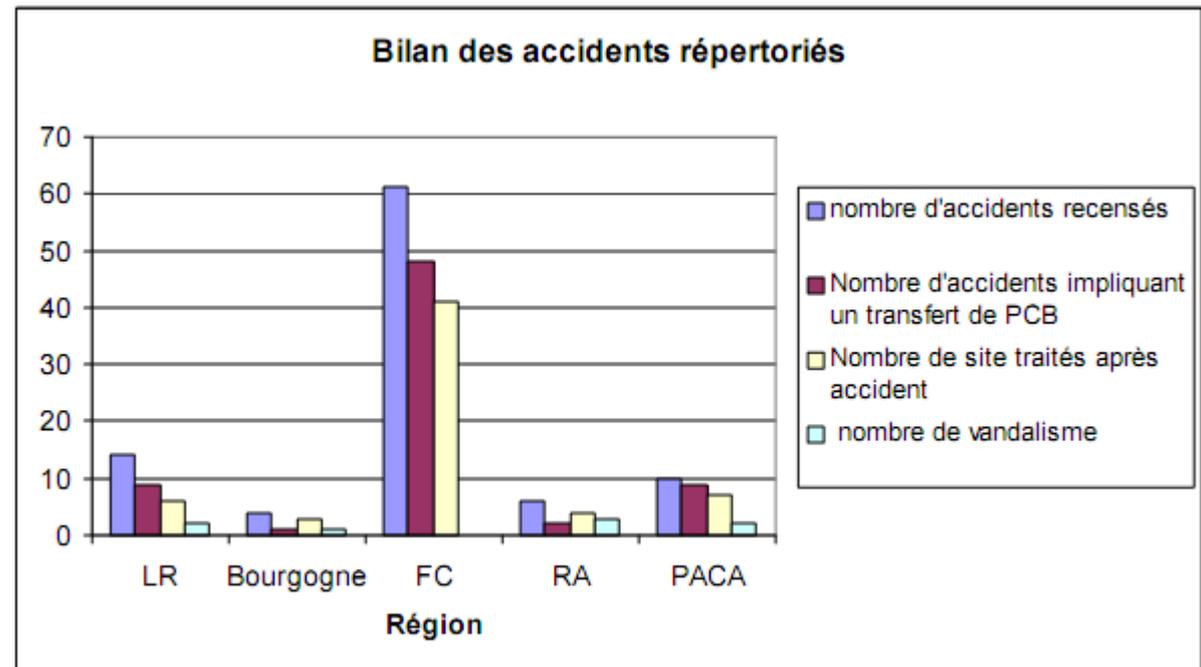


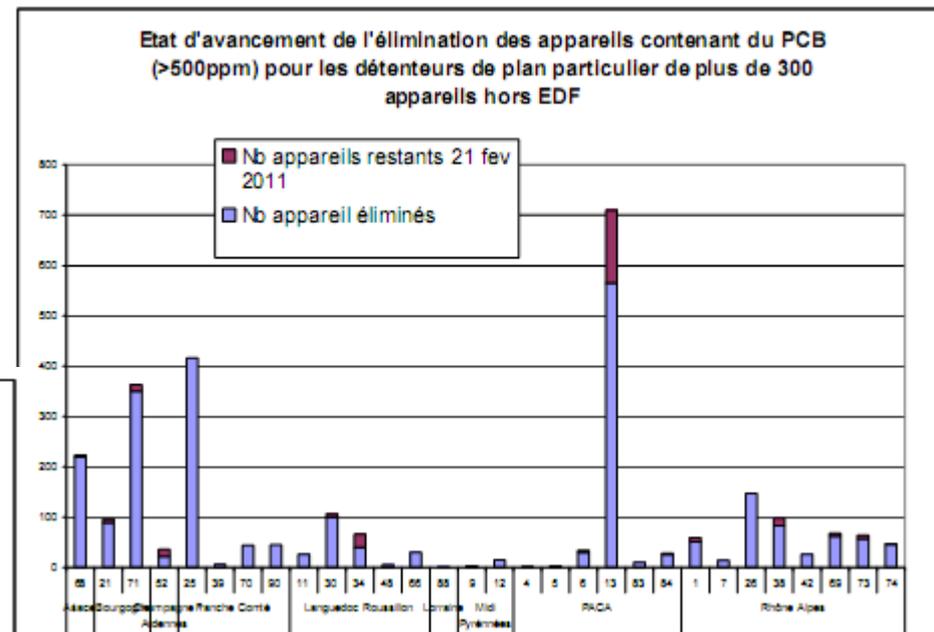
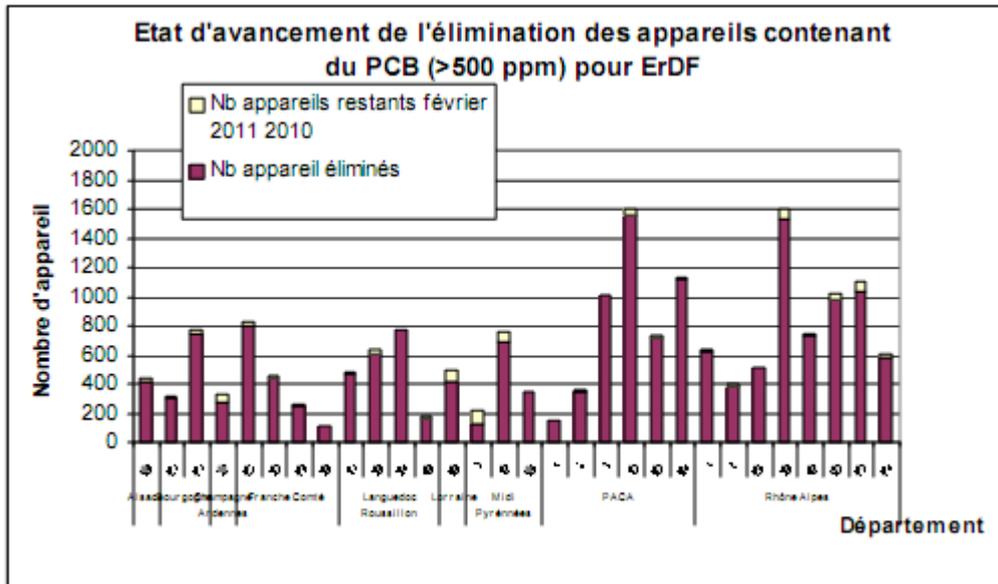
Figure 7 : Bilan des accidents répertoriés

# L'élimination des appareils contenant des PCB

Elimination progressive jusqu'en fin 2010 des appareils contenant plus de 5 litres de liquide diélectrique à des concentrations en PCB supérieures à 500 mg/kg (ppm)

Mise en oeuvre décomposée :

- ✓ plans particuliers détenteurs de PLUS de 300 appareils ;
- ✓ ERDF : à présent terminée (données de février 2011 sur le graphique).



Source : BDD sinoe PCB

**NB : base renseignée par les industriels avec un décalage de qq mois entre la situation réelle et les données en base.**

Figure 4 : données disponibles sur l'élimination pour ERDF en février 2011.



# ***L'élimination des appareils contenant des PCB***

---

**Globalement, les actions de rappel, sensibilisation et de contrôle ont réellement impulsé une accélération de l'élimination.**

**Restent surtout des interrogations sur les petits détenteurs (vérification des données et de l'élimination correcte).**

## **En 2011 :**

### **Achèvement des opérations de traitement :**

- ✓ Visites d'inspection des retardataires, sanctions administratives et pénales,
- ✓ Vérification globale des déclarations (justificatifs de traitement..).

### **Action de communication sur les autres appareils (entre 50 et 500 mg/kg de PCB) :**

- ✓ Et encourager le traitement et le remplacement de ces appareils même si cela n'est pas prévu dans le plan d'élimination.